

## Annexe 8 — Programme littéraire limitatif pour l’enseignement d’approfondissement culturel et linguistique en japonais en classe terminale pour les sessions 2027, 2028 et 2029 du baccalauréat

Le programme d’approfondissement culturel et linguistique en langue japonaise publié au Bulletin officiel de l’éducation nationale, de la jeunesse et des sports n° 10 du 10-3-2022 précise qu’un programme littéraire limitatif est renouvelé partiellement tous les trois ans et définit les œuvres obligatoires choisies parmi les cinq grandes catégories de textes littéraires du programme qui doivent être étudiées durant l’année et sur lesquelles porteront les épreuves de l’évaluation spécifique. Il concerne la classe terminale et est constitué de huit œuvres ou extraits d’œuvres.

Pour les sessions 2027, 2028 et 2029 du baccalauréat, le programme littéraire limitatif est le suivant :

- Murasaki Shikibu 紫式部, *Genji monogatari* 『源氏物語』 : “Suma” 「須磨」 ;
- Aoi no ue 『葵上』 (nô) ;
- Ihara Saikaku 井原西鶴, *Yorozu no fumi hôgu* 『万の文反古』 : “Sakura Yoshinoyama nangi no fuyu” 「桜よし野山難儀の冬」 ;
- Dazai Osamu 太宰治, *Shinshaku shokoku banashi* 『新釈諸国噺』 : “Yoshinoyama” 「吉野山」 ;
- Mori Ôgai 森鷗外, *Saigo no ikku* 『最後の一句』 ;
- Kobayashi Takiji 小林多喜二, *Kani Kôsen* 『蟹工船』 ;
- Tawara Machi 俵万智, *Sarada kinenbi* 『サラダ記念日』 ;
- Murata Sayaka 村田沙耶香, *Konbini ningen* 『コンビニ人間』 .